

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze se sont réunis à la mairie de Saint Sulpice sur Lèze, sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ, Président.

Présents :

Titulaires : MARTINEZ Jean-Jacques, MORERE André, BOYER Denis, CALMES Nicolas, CAMPAGNE ARMAING Fanny, GIRAUD Jean-Claude, ALBERO Elisabeth, BOY Francis, DEDIEU Alain, LABORDE Jean, LASSALLE Yvon.

Suppléants : LABORDE Amédée, BEZIAT Denis, SERRES Alain, GRANDET Véronique, SARDA Manuel.

Excusés :

BERGIA Jean-Marc, RUEDA Michel, SEYTEL Isabelle, GRANGE Régis, LACAMPAGNE Patrick, CONDIS Sylvette, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, VIEL Pierre, ANTOLINI Dominique, ARNAUD François, CANTEGRIL Jean-Marc, CAUHAPE Jean-Louis, COURNEIL Jean-Claude (pouvoir à Alain DEDIEU), DEJEAN Jean-Paul, DESCUNS Lyliane, JALOUX Philippe, VANDERSTRAETEN François, DEKKIL Alain.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les délégués pour leur présence.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

25-09 Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2025

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier Comité syndical.

25-10 Entretien régulier des cours d'eau 2025

Monsieur le Président informe le Comité syndical que, suite à la validation du Comité de pilotage de janvier 2023, le nouveau Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) a été approuvé par l'arrêté inter-préfectoral du 5 septembre 2024. Celui-ci élargit le périmètre d'intervention du SMIVAL de 96 à 258 km de rivières, avec un cycle de cinq ans, soit une cinquantaine de kilomètres par an. Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider l'intervention du SMIVAL sur les nouveaux linéaires, afin de solliciter les aides auprès des co-financeurs et préparer le démarrage des chantiers de gestion de la ripisylve. En 2025, les travaux porteront sur un linéaire de 54 705 ml. En Haute-Garonne les travaux concerneront la Lèze, l'Ayguière, le Riouas et le Pradallot pour les communes de Lagardelle et Labarthe-sur-Lèze. En Ariège, les travaux concerneront la Lèze, le Latou, le

Monesple, Le Roziès et le Tourniac pour les communes de Cazaux, Durfort, Gabre, Monesple, Montaigut-Plantaurel, Pailhès, Saint Ybars et Villeneuve du Latou.

Vu les fiches action A.1.1, A.1.2 et A.1.3 du Plan pluriannuel de gestion 2024-2028

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

DECIDE de réaliser la tranche 13 de travaux d'entretien régulier des cours d'eau de la vallée de la Lèze, pour un montant de 41 500 €HT, et une maîtrise d'œuvre interne pour un montant de 2 000 €,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant (HT)
Travaux en Ariège	20 000 €
Maîtrise d'œuvre en Ariège	2 000 €
Travaux en Haute Garonne	21 500 €
Total	43 500 €

Recettes	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour Garonne	47,7%	20 750€
Conseil départemental de la Haute-Garonne	10,0%	4 350€
Conseil départemental de l'Ariège	7,6%	3 300€
Autofinancement	34,7%	15 100€
Total	100,0%	43 500€

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

25-11 Plantations et restauration 2025-2027

Monsieur le Président propose au Comité syndical de poursuivre les actions de plantations et de restauration des ripisylves conformément au Plan pluriannuel de gestion 2024-2028. Si des opportunités se présentent, il suggère de réaliser ces opérations en priorité dans les secteurs du projet SpongeWorks.

Yvon LASSALLE s'inquiète des financements de la Région Occitanie, qui deviennent inaccessibles.

Francis BOY confirme les difficultés d'accès aux fonds européens, notamment au solde Leader pour l'aménagement des berges du lac de Saint Ybars.

Nicolas CALMES relate l'échange avec le service de la Région Occitanie qui instruit le solde du fonds Leader. Sur les 22 k€ attendus, la Région envisagerait de diviser par deux le solde à verser. Un courrier du Président a été adressé pour inviter à procéder au versement.

André MORERE évoque la difficulté d'accès aux fonds européens via les Régions. Il engage à la prudence et s'inquiète que l'essentiel des débats au Parlement européen porte sur la défense et l'armement.

Vu les fiches action A.2.1 et A.2.2 du Plan pluriannuel de gestion 2024-2028,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

DECIDE de réaliser une opération pluriannuelle de plantations et mise en défens au cours de la période 2025-2027, pour un montant de 85 000 €HT,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Montant (HT)
Travaux de plantation de la ripisylve		55 000 €
Travaux de régénération de la ripisylve		30 000 €
Total		85 000 €

Recettes	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour Garonne	50%	42 500 €
Région Occitanie	20%	17 000 €
Conseil Départemental (31 et 09)	10%	8 500 €
Autofinancement/Horizon Europe SpongeWorks	20%	17 000 €
Total	100%	85 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

25-12 Aménagement pilote d'un site de piétinement à Montégut Plantaurel

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical sa délibération 23-14 qui prévoyait la réalisation d'un chantier d'aménagement pilote du site de piétinement de la Hillette à Montégut Plantaurel et d'une mission de maîtrise d'œuvre au stade avant-projet de sites de piétinement.

Monsieur le Président explique qu'après plusieurs visites sur site et échanges avec la municipalité et l'éleveur concerné, une esquisse et un avant-projet sommaire ont été élaborés en régie. Le parti pris d'aménagement finalement proposé consiste à aménager le passage à gué par la pose de blocs jointoyés au niveau du passage à gué de la Hillette. Les échanges ont également permis de proposer un aménagement des berges à La Sestière qui peut être réalisé avec une maîtrise d'œuvre interne. La phase chantier des deux sites pourrait ainsi être engagée à l'été 2025, en rehaussant légèrement le montant global de l'opération. Monsieur le Président propose d'adapter le projet en conséquence.

A la demande de Monsieur le Président, Johan DENYS, technicien rivière du SMIVAL précise la situation et l'intérêt d'intervenir sur ces deux sites où les animaux ont des difficultés à remonter la berge, entraînant des quantités notables de déjections en rivière. Il s'avère donc essentiel d'aménager les berges pour faciliter leur remontée.

Vu la fiche action C1-1 du Plan pluriannuel de gestion 2024-2028

Vu la délibération 23-14 du 3 avril 2023,

Vu la note projet des aménagements de La Hillette et La Sestière,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

DECIDE de réaliser les chantiers d'aménagement des sites de piétinement de La Hillette et La Sestière à Montégut Plantaurel, pour un montant de 40 000 €HT,

ADOpte le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Montant (HT)
Travaux Site de la Sestière		15 000 €
Travaux Site de la Hillette		25 000 €
Total		40 000 €

Recettes	Taux	Montant (HT)
Partenaires		
Agence de l'Eau Adour-Garonne	50%	20 000 €
Région Occitanie	20%	8 000 €
Autofinancement	30%	12 000 €
Total	100%	40 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

25-13 Restauration du lit du Bélinguié

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le ruisseau du Bélinguié présente un lit perché, en toit, qui longe le lieu dit Bélinguié à Saint Suzanne. En cas de forts orages, les eaux du Bélinguié débordent et inondent certaines habitations, comme cela s'est déjà produit en 2022. Conformément au Plan pluriannuel de gestion 2024-2028, Monsieur le Président propose au Comité syndical de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un avant-projet.

Vu la fiche action A3-5 du Plan pluriannuel de gestion 2024-2028,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

DECIDE de réaliser une mission d'ingénierie externe pour dimensionner l'avant-projet d'un chantier de restauration du lit du Bélinguié, pour un montant de 20 000 €HT,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses	Montant (HT)	
Mission de maîtrise d'œuvre AVP « Belinguié » (prestation)	20 000 €	
Total	20 000 €	
Recettes	Taux	Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	50%	10 000 €
Région Occitanie	20%	4 000 €
Département de l'Ariège	10%	2 000 €
Autofinancement	20%	4 000 €
Total	100%	20 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

25-14 Restauration de la continuité écologique à Saint Ybars

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que le Plan pluriannuel de gestion PPG 2024-2028 prévoit la réalisation d'une étude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique au droit d'un seuil. Il propose de réaliser cette étude sur le seuil de Saint Ybars.

Le seuil de Saint Ybars alimente en eau le lac communal de Saint Ybars, mais il présente des désordres et la Commune de Saint Ybars, impliquée dans une convention avec le propriétaire du seuil, souhaite un accompagnement du SMIVAL. Monsieur le Président a organisé une réunion de conciliation au cours de laquelle les participants se sont accordés sur la réalisation d'une étude de diagnostic et de faisabilité du rétablissement de la continuité écologique afin d'examiner les options.

Monsieur le Président souligne que l'Agence de l'eau reste fidèle dans ses financements, notamment l'éducation à l'environnement.

Vu la fiche action B1-1 du Plan pluriannuel de gestion 2024-2028,

Vu la délibération 24-35,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

DECIDE de réaliser une étude de faisabilité d'une restauration de la continuité écologique au seuil de Saint Ybars, pour un montant de 25 000 €HT,

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Montant (HT)
Mission de maîtrise d'œuvre AVP (prestation)		25 000 €
Restauration de la continuité du seuil de Saint Ybars		
Total		25 000 €
Recettes		Taux Montant (HT)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	60%	15 000 €
Région Occitanie	20%	5 000 €
Autofinancement	20%	5 000 €
Total	100%	25 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

25-15 Etude hydraulique des ouvrages

Monsieur le Président présente Chloé FONTAINE, récemment recrutée sur le poste d'animatrice du PAPI Lèze. Elle a d'ores et déjà participé à l'atelier « vision croisées urbanisme – inondations ». Monsieur le Président souligne qu'il s'agit d'un thème essentiel dans la vallée.

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que plusieurs points noirs hydrauliques ont été identifiés dans l'étude 1.4 du PAPI d'intention 2019-2023 comme nécessitant une analyse hydraulique et des mesures locales de gestion des écoulements en crue. Il propose au Comité syndical de confier à un bureau d'étude spécialisé la réalisation d'une étude, conformément à la fiche action 6.4 du PAPI d'intention 2024-2030. Cette mission est évaluée à 132 000 €TTC dont 24 000 €TTC seraient engagés en 2025, en particulier sur les secteurs du Barrique à Saint Sulpice sur Lèze et du Pradallot-Rieutort à Lagardelle sur Lèze :

- secteur du Barrique : étude de sur-aléa en cas de statu quo,
- secteur Pradallot-Rieutort : examen de 5 options dont 1 a déjà été explorée par le SYMAR Val d'Ariège,
 - statut quo,
 - mise en transparence du merlon en rive droite (explorée dans l'étude BRL pour le SYMAR VA 2024 et considérée comme non pertinente),
 - mise en transparence du merlon en rive gauche (brèches),
 - suppression complète des deux merlons,
 - recul de la digue au plus près des enjeux urbains.

André MORERE confirme que les études de sur-aléa sont systématiquement demandées par les services de l'Etat. Il déplore que le fonds Barnier soit à sec. Il souhaite que les structures compétentes en matière de GEMAPI puissent émettre des avis opposables.

Nicolas CALMES déplore que la réglementation impose un niveau de sécurité sur la crue centennale, alors que les merlons du type du Barrique apportent un bénéfice puisqu'ils constituent une protection contre les crues fréquentes.

Monsieur le Président souhaite interroger les parlementaires sur l'opportunité d'élaborer un schéma directeur GEMAPI.

Vu le rapport d'étude 1.4 du PAPI d'intention 2019-2023,

Vu le rapport de l'étude d'élaboration de l'étude de danger du système d'endiguement du secteur du Barrique, Rives & Eaux, août 2024,

Vu la fiche action 6.4 du PAPI Lèze 2024-2030,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

DECIDE de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre au stade esquisse des solutions proposées et d'étude hydraulique, pour un montant de 132 000 € TTC,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant (TTC)
Etude hydraulique (prestation externe)	132 000 €
Total des dépenses	132 000 €

Recettes	Taux	Montant (TTC)
Etat (FPRNM)	50,0%	66 000 €
Région Occitanie	20,0%	26 400 €
Conseil Départemental Haute-Garonne	7,5%	9 900 €
Conseil Départemental Ariège	2,5%	3 300 €
Autofinancement	20,0%	17 000 €
Total	100,0%	132 000 €

DECIDE de créer l'autorisation de programme « Etude hydraulique des ouvrages » et le calendrier prévisionnel des crédits de paiement selon le tableau suivant :

	Montant (en k€)
Autorisation de programme	132
Crédits de paiement prévisionnels	
2025	24
2026	42
2027	42
2028	24

DECIDE d'inscrire les crédits de paiement correspondants au budget primitif 2025,

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

25-16 Etude de neutralisation de merlons

Monsieur le Président rappelle au Comité syndical que l'étude 1.3 du PAPI d'intention 2019-2023 a permis d'identifier et de caractériser les 70 km de merlons recensés en fond de vallée de la Lèze. L'action 6.9 du PAPI Lèze 2024-2030 prévoit de réaliser une étude de neutralisation des merlons pour lesquels les propriétaires seraient favorables à une mise en transparence.

Cette étude pourra notamment porter en priorité sur le secteur du Latou pour examiner l'opportunité d'une restauration de la zone d'expansion de crue.

Jean LABORDE s'inquiète des merlons de la zone industrielle du Lachet et souhaiterait qu'ils soient conservés pour protéger les activités qui y sont implantées.

Nicolas CALMES indique qu'il a participé à la réunion avec la DDT au sujet des merlons de la zone industrielle du Lachet. Il s'étonne de la stratégie de la DDT qui demande la destruction puis la reconstruction des ouvrages.

Vu le rapport d'étude 1.3 du PAPI d'intention 2019-2023,

Vu la fiche action 6.9 du PAPI Lèze 2024-2030,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

DECIDE de réaliser une étude de neutralisation des merlons, pour un montant de 24 000 €TTC,

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses	Montant (TTC)
Etude de neutralisation des merlons (prestation)	24 000 €
Total	24 000 €

Recettes	Taux	Montant (TTC)
Agence de l'Eau Adour-Garonne	60%	14 400 €
Région Occitanie	20%	4 800 €
Autofinancement / Horizon Europe SpongeWorks	20%	4 800 €
Total	100%	24 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

25-17 Etude de réduction de vulnérabilité des réseaux

Monsieur le Président explique au Comité syndical que la question de la vulnérabilité des réseaux a été succinctement abordée dans l'analyse de vulnérabilité du territoire et nécessite un approfondissement, conformément à la fiche action 5.1 du PAPI Lèze 2024-2030.

Vu la fiche action 5.1 du PAPI Lèze 2024-2030,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

DECIDE de réaliser une étude de réduction de vulnérabilité des réseaux, pour un montant de 24 000 €TTC,

ADOPTÉ le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant (TTC)
Etude de réduction de vulnérabilité des réseaux (prestation)	24 000 €
Total	24 000 €

Recettes	Taux	Montant (TTC)
Etat (FPRNM)	50%	12 000 €
Département de Haute-Garonne	5%	4 800 €
Département d'Ariège	5%	4 800 €
Autofinancement	40%	9 600 €
Total	100%	24 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

25-18 Dispositif pérenne pour la réduction de vulnérabilité

Monsieur le Président explique au Comité syndical que le programme PAPI Lèze prévoit un dispositif pérenne pour la réduction de vulnérabilité. Ce dispositif contiendra l'achat d'équipements nécessaires à la réalisation des diagnostics en régie, en particulier un dispositif GPS de précision avec canne et centrale d'acquisition. Ce matériel sera également utilisé dans le cadre du projet SpongeWorks afin de caler l'ensemble des travaux des mesures éponges. Cette opération inclura également des prestations et des achats permettant de mettre en place un dispositif pérenne.

Vu la fiche action 5.6 du PAPI Lèze 2024-2030,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

DECIDE de la conception et la mise en place d'un dispositif pérenne pour les mesures individuelles de réduction de vulnérabilité, pour un montant de 24 000 €TTC,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant (TTC)
Equipements (achats)	15 000 €
Mission d'accompagnement (prestation)	9 000 €
Total	24 000 €

Recettes	Taux	Montant (TTC)
Etat (FPRNM)	50%	12 000 €
Horizon Europe SpongeWorks	30%	7 200 €
Autofinancement - SpongeWorks	20%	4 800 €
Total	100%	24 000 €

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches techniques, administratives et financières relatives à cette opération.

25-19 Bilan annuel des autorisations de programme / crédits de paiement

Considérant que, chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer, éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différents programmes, Monsieur le Président propose de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation 2024 et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

APPROUVE les modifications des crédits de paiement ci-dessous :

- **AP/CP Assistance à maîtrise d'ouvrage du PAPI Lèze 2024-2030**
Délibérations 24-12 et 24-18

Montant Global : 336 000 € TTC

Répartition précédente des crédits de paiement (€) :

Exercice	AP	Etat FPRNM	SMIVAL
2024	18 000	9 000	9 000
2025	36 000	18 000	18 000
2026	36 000	18 000	18 000
2027	72 000	36 000	36 000
2028	36 000	18 000	18 000
2029	120 000	60 000	60 000
2030	18 000	9 000	9 000
TOTAL	336 000	168 000	168 000

Nouvelle répartition au vu des crédits réalisés en 2024 et des prévisions de réalisation :

Exercice	AP	Etat FPRNM	SMIVAL
2024 réalisé	0	0	0
2025	54 000	27 000	27 000
2026	36 000	18 000	18 000
2027	72 000	36 000	36 000
2028	36 000	18 000	18 000

2029	120 000	60 000	60 000
2030	18 000	9 000	9 000
TOTAL	336 000	168 000	168 000

- **AP/CP Actions de prévention des inondations PAPI Lèze 2024-2030**
Délibération 24-24

Montant Global : 663 000€ TTC

Répartition précédente des crédits de paiement (€) :

Exercice	AP	Etat FPRNM	Occitanie	Ariège	Hte-Garonne	SMIVAL
2024	60 000	30 000	12 000	3 000	3 000	12 000
2025	110 000	55 000	22 000	5 500	5 500	22 000
2026	110 000	55 000	22 000	5 500	5 500	22 000
2027	110 000	55 000	22 000	5 500	5 500	22 000
2028	110 000	55 000	22 000	5 500	5 500	22 000
2029	110 000	55 000	22 000	5 500	5 500	22 000
2030	53 000	26 500	16 600	2 650	2 650	10 600
TOTAL	663 000	331 500	132 600	33 150	33 150	132 600

Nouvelle répartition au vu des crédits réalisés en 2024 et des prévisions de réalisation :

Exercice	AP	Etat FPRNM	Occitanie	Ariège	Hte-Garonne	SMIVAL
2024 réalisé	0	0	0	0	0	0
2025	60 000	30 000	12 000	3 000	3 000	12 000
2026	110 000	55 000	22 000	5 500	5 500	22 000
2027	110 000	55 000	22 000	5 500	5 500	22 000
2028	110 000	55 000	22 000	5 500	5 500	22 000
2029	110 000	55 000	22 000	5 500	5 500	22 000
2030	163 000	81 500	32 600	8 150	8 150	32 600
TOTAL	663 000	331 500	132 600	33 150	33 150	132 600

PREVOIT l'inscription au budget primitif 2025 des crédits de paiements correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiements 2025.

25-20 Budget primitif 2025

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la précédente séance, Monsieur le Président invite le Comité syndical à examiner le budget primitif 2025. Dans le document de séance, l'état du personnel était erroné et a été modifié dans le document soumis à la signature des délégués.

Monsieur le Président remercie le Bureau du SMIVAL qui pilote au quotidien le syndicat. Il constate que le travail du syndicat et sa compétence sont reconnus.

Nicolas CALMES présente l'état des emprunts désormais tous échus, la répartition des contributions envisagée avec une augmentation de 4%. Les charges à caractère général ont connu une augmentation avec l'entretien des véhicules, les assurances, les formations en anglais qui seront pris en charge par SpongeWorks, les déplacements notamment au niveau européen. Il propose de passer le compte 011 à 85 k€. Le 012 passe à 360 k€ du fait de la création des postes SpongeWorks et de diagnostiqueur inondation. La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 125 k€.

Nicolas CALMES présente les différents services en investissement : gestion dynamique des cours d'eau, PAPI, travaux d'entretien, aménagement des cours d'eau. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 536 k€.

A la demande d'Yvon LASSALLE, Nicolas CALMES rassure sur l'état de la trésorerie du SMIVAL grâce à l'avance perçue en 2024 au titre du projet SpongeWorks.

Monsieur le Président propose d'adopter les crédits suivants :

En section de fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	85 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	360 000,00
65	Autres charges de gestion courante	39 250,00
66	Charges financières	1 800,00
67	Charges spécifiques	1 000,00
023	Virement à la section d'investissement	487 996,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		1 125 046,34

Recettes

74	Dotations, subventions et participations	439 740,58
Total des recettes de fonctionnement		439 740,58
R 002	Résultat reporté ou anticipé	677 305,76
Total des recettes de fonctionnement cumulées		1 125 046,34

En section d'investissement

Dépenses

20	Immobilisations incorporelles	491 200,00
21	Immobilisations corporelles	452 142,80
23	Immobilisations en cours	325 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	76 800,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00
041	Opérations patrimoniales	30 612,00
	Restes à réaliser	151 017,76
D 001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 821,69
Total des dépenses d'investissement cumulées		1 536 594,25

Recettes

13	Subventions d'investissement	570 658,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 360,21
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	57 600,00
021	Virement de la section de fonctionnement	487 996,34
040	Opérations d'ordre entre sections	150 000,00
041	Opérations patrimoniales	30 612,00
	Restes à réaliser	184 367,37
R 001	Solde d'exécution reporté ou anticipé	-
Total des recettes d'investissement cumulées		1 536 594,25

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, selon le vote suivant : 16 (seize) voix pour, 0 (zéro) voix contre et 1 (une) abstention (Véronique GRANDET),

VOTE le budget primitif 2025.

APPROUVE le tableau de répartition des contributions 2025 annexé.

Point d'information

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président lève la séance à vingt heures et invite les délégués à un point d'information et d'échanges au sujet de la gestion des cours d'eau et du projet SpongeWorks.

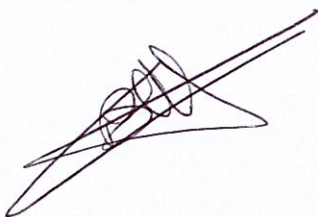
Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 25-09 Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2025
- 25-10 Entretien régulier des cours d'eau 2025
- 25-11 Plantations et restauration 2025-2027
- 25-12 Aménagement pilote d'un site de piétinement à Montégut Plantaurel
- 25-13 Restauration du lit du Bélinguié
- 25-14 Restauration de la continuité écologique à Saint Ybars
- 25-15 Etude hydraulique des ouvrages
- 25-16 Etude de neutralisation de merlons
- 25-17 Etude de réduction de vulnérabilité des réseaux
- 25-18 Dispositif pérenne pour la réduction de vulnérabilité
- 25-19 Bilan annuel des autorisations de programme / crédits de paiement
- 25-20 Budget primitif 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Francis BOY



Jean-Jacques MARTINEZ

